

# Depuis janvier, 21 femmes ont été tuées en Suisse...

écrit par Docteur Dominique Schwander | 22 octobre 2021



## Communiqué de presse

UDC Suisse, 21 octobre 2021

Partager:  

---


**La violence à l'égard des femmes a une définition : les immigrés non-intégrés, notamment ceux issus de la culture islamique**

---



## Communiqué de presse

UDC Suisse, 21 octobre 2021

Partager:  

---

**La violence à l'égard des femmes a une définition : les immigrés non-intégrés, notamment ceux issus de la culture islamique**

---

Communiqué de presse de l'UDC

La violence à l'égard des femmes a une définition : les immigrés non-intégrés, notamment ceux issus de la culture islamique.

Depuis le mois de janvier de cette année, 21 femmes ont été tuées en Suisse. Les auteurs étrangers de ces crimes, issus de cultures qui méprisent les femmes, sont représentés dans ce

sinistre décompte de façon disproportionnée. Nombre d'entre eux étaient déjà connus des services de police pour des faits de violences et de menaces. L'UDC demande aujourd'hui une mise en œuvre effective de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers, des procédures de naturalisation plus strictes et une tolérance zéro à l'égard des criminels violents.

La violence domestique est une triste réalité quotidienne dans notre pays. A elle seule, la police cantonale de Zürich est appelée 18 fois par jour pour de telles violences. Dans certains cas, des femmes y laissent leur vie. Depuis janvier, 21 femmes sont mortes en Suisse ; elles étaient 20 l'an dernier, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et hommes (BFEG) parle de 25 personnes tuées chaque année dans le cadre de violences domestiques. A cela s'ajoutent une tentative de meurtre chaque semaine.

Les statistiques nous montrent également qu'il s'agit d'une violence principalement importée. En effet, dans la majorité des cas, les auteurs sont des immigrés. Plus de la moitié des homicides commis en 2021 sont le fait d'étrangers, souvent des hommes non-intégrés originaires de Turquie, des Balkans, de pays Arabes ou Africains, bref, de pays où les femmes n'ont que peu ou pas de droits. Comme l'UDC l'a déjà évoqué lors de sa prise de position en 2019 : « le crime a un nom : immigration de masse », la majorité des infractions sexuelles graves sont commises par des immigrés non-intégrés. Dans nombre de cas, les auteurs sont déjà connus depuis un certain temps par la police pour des menaces et de violences.

La gauche rose-verte protège davantage les criminels que les femmes

Il est sidérant de constater que la gauche rose-verte élude sciemment ces corrélations pour des raisons idéologiques. De tous les partis politiques, le fait que le PS en particulier, qui prétend être précurseur en matière de lutte pour les droits des femmes, ferme volontairement les yeux sur cet état de faits est non seulement absurde mais également dangereux. Au lieu de parler franchement et d'appeler un chat « un chat »

en vue d'expulser les étrangers non-intégrés criminels, la gauche rose-verte protège ces criminels. Elle préfère la création de plus de refuges pour les femmes, parler de « masculinité toxique » et cataloguer l'ensemble de la gent masculine sous l'étiquette « suspect ». Toutes les personnes qui dénoncent ces effets pourtant réels liés à l'immigration de masse est accusée de racisme.

De plus, au lieu de protéger efficacement les femmes, le PS et les Verts préfèrent importer encore davantage de violence en exigeant l'accueil de dizaines de milliers de migrants en provenance d'Afghanistan et de Syrie. Au Parlement fédéral, ces mêmes partis refusent systématiquement toutes les propositions de renforcement de mesures qui permettraient de protéger davantage les femmes tout en punissant plus sévèrement et plus efficacement les auteurs de violences. Quelques exemples de propositions parlementaires qui ont échoué, principalement à cause du PS, des Verts et des Verts Libéraux :

16.483: « Viol : durcir les peines », initiative parlementaire de l'UDC – le PS et les Verts ont rejeté la proposition parlementaire. Trois jours plus tard, ils célébraient la Grève des Femmes à Berne ;

18.453: « Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes », initiative parlementaire de l'UDC;

19.301: « Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal » (Durcir les peines pour les infractions pénales en matière d'intégrité sexuelle, infractions pour lesquelles à ce jour seule une petite amende est prévue), Initiative cantonale du canton du Tessin;

19.4191: « Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants », Motion de l'UDC ;

20.088: Modification de la loi sur les profils ADN.

L'UDC demande que :

les étrangers non-intégrés connus des services de police pour violences domestiques et menaces voient leur permis de séjour

retiré et leurs prestations d'aide sociale supprimées.

les naturalisations ne soient accordées qu'avec une période probatoire ; quiconque commet une infraction pénale dans les 5 ans suivant la naturalisation et/ou dans les cas des jeunes, jusqu'à 5 ans après leur majorité, se verra retirer la nationalité Suisse.

l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers, adoptée par le peuple en 2010, soit enfin mise en œuvre. Lorsque les expulsions ne sont pas possibles, les criminels violents doivent être placés en détention en attente de leur expulsion. En lieu et place de davantage de centres d'accueil pour les femmes, nous devons créer des centres de détention pour les criminels étrangers en voie d'expulsion.

la tolérance zéro soit de mise face aux agressions sexuelles et violences commises contre les femmes.

que les mariages où le conjoint est âgé de moins de 16 ans soient automatiquement qualifiés de mariage forcé présumé et qu'on est donc face à une infraction pénale.

l'Etat cesse de ménager les criminels et les délinquants violents. Dans le cadre de la prochaine harmonisation du cadre pénal, les menaces de sanction doivent correspondre à la réalité. Concrètement, les amendes avec sursis sont inefficaces, raison pour laquelle elles doivent être abolies, tout comme les « remises de peine ».

Le groupe parlementaire fédéral UDC présentera plusieurs propositions en ce sens lors de la session d'hiver.

<https://www.udc.ch/actualites/articles/communiqués-de-presse/la-violence-a-legendes-femmes-a-une-definition/>